

P R E M I E R E P A R T I E

LES FONDEMENTS

## 1. LA RESTRICTION

Dans ce chapitre, nous allons mener une étude systématique des propriétés qui caractérisent, relativement aux buts que nous nous sommes assignés, la catégorie sémantique de la restriction. Nous ne prétendons nullement traiter de manière exhaustive un sujet qui pourrait, à lui seul, fournir la matière d'un autre travail<sup>1</sup>. Nous commencerons par effectuer une analyse de contenu qui nous permettra de décrire ensuite les moyens d'expression et les lois historiques qui les modifient.

### 1.1. L'ANALYSE SEMANTIQUE

Considérons, pour concrétiser notre argumentation, quatre phrases :

Pierre n'a giflé que Marie.

Pierre a seulement giflé Marie.

Pierre n'a soulevé que trente kilos.

Pierre a seulement soulevé trente kilos.

Dès cet instant, nous anticiperons sur ce qui va suivre en concevant le morphème discontinu ne ... que et l'adverbe seulement comme des variantes, libres ou combinatoires, qui n'entrent dans aucun rapport d'opposition fonctionnelle (cf. paragraphe 1.2.3). Or, il apparaît immédiatement que les exemples où figure seulement présentent une ambiguïté qui se dissipe lorsque l'on recourt à ne ... que. En effet, Pierre n'a giflé que Marie et Pierre n'a soulevé que trente kilos se laissent respectivement paraphraser à l'aide de :

Pierre n'a giflé personne d'autre que Marie.

et :

Pierre n'a pas soulevé plus de trente kilos.

Par contre, les énoncés correspondants où seulement se place après le verbe personnel peuvent recevoir une interprétation supplémentaire<sup>2</sup> :

(Pour toute réponse) Pierre a seulement giflé Marie =  
Pierre n'a rien fait d'autre que gifler Marie.

Pierre a seulement soulevé trente kilos (il n'a pas subi d'autre épreuve) = Pierre n'a rien fait d'autre que soulever trente kilos.

Ce phénomène est évité lorsque seulement précède ou suit immédiatement les syntagmes nominaux Marie et deux articles :

Pierre a giflé seulement Marie.

Pierre a giflé Marie, seulement.

Pierre a soulevé seulement trente kilos.

Pierre a soulevé trente kilos, seulement.

Nous dirons que ne ... que et seulement se voient attribuer un "foyer" qui sera constitué, dans les différentes situations qui nous occupent, par Marie, trente (kilos), giflé Marie, soulevé trente kilos<sup>3</sup>. L'une des différences syntaxiques qui distinguent ne ... que de seulement se dégage déjà de cette brève comparaison : le second membre du morphème discontinu, que, doit directement précéder le foyer de l'expression, alors que seulement, comme de nombreux autres adverbes, tend à occuper une position dictée par des mécanismes syntaxiques indépendants<sup>4</sup>.

Si nous négligeons, pour l'instant, les problèmes soulevés par seulement, nous voyons que deux types fondamentaux d'interprétations sont illustrés par nos exemples (cf. aussi note 2). Dans un cas, ne ... que ou seulement permet de dénier une certaine propriété à tous les éléments d'une classe, exception faite d'un seul : Marie est la seule fille, du groupe considéré, à avoir été giflée par Pierre. Dans l'autre, les mêmes outils servent à affirmer que tous les éléments supérieurs à un

élément déterminé d'une échelle donnée sont privés d'une certaine propriété : il n'existe aucun nombre  $n$ , plus grand que trente, tel que Pierre ait soulevé  $n$  kilos<sup>5</sup>. Malgré les approximations qu'elle recèle, cette première conclusion nous fait toucher du doigt une dualité sémantique qui va se refléter dans l'organisation ultérieure du présent paragraphe.

### 1.1.1. La restriction "non ordonnée"

Il est devenu traditionnel, depuis le Moyen Age, de scinder le sens d'une phrase comme Pierre n'a giflé que Marie en deux composantes, dont les énoncés qui suivent donnent une idée à peu près correcte<sup>6</sup> :

Pierre a giflé Marie.

Pierre n'a giflé personne d'autre.

Tout le problème consiste à montrer que ces "pans de signification" entrent dans une relation logique remarquable, qui s'aperçoit dès que l'on essaye de paraphraser la négation correspondante :

Pierre n'a pas giflé que Marie.

Il existe un cas où seule la première des composantes distinguées plus haut est placée sous la portée sémantique du morphème négatif pas<sup>7</sup>. Si je dis, par exemple :

Pierre n'a pas giflé que Marie, puisque Pierre n'a giflé personne !

j'admets, bien évidemment, que Pierre n'a pas giflé Marie, et qu'il n'a giflé personne d'autre. Mais il faut alors que la phrase Pierre n'a pas giflé que Marie, prononcée avec une intonation marquée<sup>8</sup>, soit suivie d'un commentaire qui indique bien ce qui se trouve affecté par la négation. Car je nie, par cette formulation, que mon interlocuteur réel ou potentiel ait le droit de s'exprimer tel qu'il l'a fait ou pourrait le faire. A cette négation véritablement métalinguistique s'oppose ce que nous nous contenterons d'appeler

ici la négation ordinaire, ou la négation tout court<sup>9</sup>. En effet, dans la plupart des contextes, où Pierre n'a pas giflé que Marie est émis avec l'intonation déclarative non marquée et sans commentaire approprié, la négation porte uniquement sur la seconde composante :

Pierre a giflé Marie.

Pierre a giflé quelqu'un d'autre.

Cependant, ce phénomène se présente également si la négation est métalinguistique :

Je ne suis pas que fou, mais je le suis aussi, fou.

(Montherlant<sup>10</sup>)

En d'autres termes, la négation ordinaire obéit à une contrainte sémantique qui suffit à la caractériser, tandis que la négation métalinguistique permet une grande variété d'interprétations tout en s'insérant chaque fois dans un discours qui constitue un indice sûr de son utilisation.

Nous décelons la même dualité dans l'interrogation. Encore une fois, la question normale, qui se comprend isolément et se prononce selon les règles phonologiques habituelles, ne porte que sur la seconde composante. La phrase :

Pierre n'a-t-il giflé que Marie ?

équivalait donc à :

Pierre a giflé Marie.

Pierre n'a-t-il giflé personne d'autre ?

En revanche, la question métalinguistique, dont la question écho reste l'illustration la plus claire, peut affecter chaque élément de signification. Si l'on vient de m'affirmer :

Pierre n'a giflé que Marie.

et que je demande :

Pierre n'a-t-il giflé que Marie ? N'était-ce pas plutôt Julie ?

en plaçant un accent contrastif sur Marie, j'émets une interrogation dont le sens s'analyse en :

Pierre a-t-il giflé Marie (et pas Julie) ?

Pierre n'a giflé personne d'autre.

D'autre part, l'exemple suivant n'en est pas moins concevable :

Ne suis-je que fou ? Ne le suis-je pas plutôt aussi ?

Il nous faut maintenant cerner le rapport logique qui s'instaure entre les deux composantes que la négation et la question ordinaires contribuent à séparer. Pour les théoriciens médiévaux évoqués au début de ce paragraphe, comme pour nombre de leurs successeurs jusqu'à nos jours<sup>11</sup>, il n'y a pas relation mais simplement coordination. En effet, Pierre n'a giflé que Marie est paraphrasé à l'aide de :

Pierre a giflé Marie et Pierre n'a giflé personne d'autre.

qui implique évidemment Pierre a giflé Marie. Cette approche se heurte au fait que la négation correspondante devrait équivaloir, par les lois bien connues, à :

Pierre n'a pas giflé Marie ou Pierre a giflé quelqu'un d'autre.

avec un ou non exclusif. On aboutirait ainsi à confondre les deux types de négation que nous venons précisément de distinguer<sup>12</sup>.

Durant ces dernières années, le problème a suscité un regain d'intérêt lié, au départ, à des querelles philosophiques et logiques qui ne nous intéressent guère ici. A quelques exception près, un consensus s'est établi autour de l'idée qu'il existe une sorte d'implication, différente de l'implication matérielle et de l'implication stricte, à laquelle on a réservé le nom de présupposition<sup>13</sup>. La spécificité de la présupposition

peut être décrite en une seule formule : si une phrase p présuppose une phrase q, alors la négation de p présuppose également q ; par contre, si p impliquait (matériellement ou strictement) q, la négation de p n'impliquerait ni q ni la négation de q. Ainsi Pierre n'a giflé que Marie présuppose Pierre a giflé Marie; donc Pierre n'a pas giflé que Marie présuppose également Pierre a giflé Marie. Mais Pierre a mangé et bu implique Pierre a mangé ; par conséquent Pierre n'a pas mangé et bu n'implique ni Pierre a mangé ni Pierre n'a pas mangé. Le même principe vaudra *mutatis mutandis* pour l'interrogation : Pierre n'a-t-il giflé que Marie ? présuppose Pierre a giflé Marie : alors que Pierre a-t-il mangé et bu ? n'implique pas Pierre a mangé.

Le désaccord naît, parmi les spécialistes, lorsqu'il s'agit de situer le nouveau concept au sein d'une théorie globale du langage. Pour les uns, dont nous sommes, la présupposition, en tant que relation sémantique, unit des phrases, ou des significations de phrases<sup>14</sup>. Les autres la placent dans la pragmatique, estimant que le rapport dégagé s'institue entre un acte de parole (par exemple, l'émission de Pierre n'a giflé que Marie) et les conditions préalables à son accomplissement<sup>15</sup>.

Nous ne pouvons justifier ici notre choix théorique, ni même livrer le formalisme qui le rendrait véritablement explicite. Par contre, il convient de souligner que nous n'avons encore établi aucun lien entre les deux composantes dont nous parlions auparavant. S'il ressort bien que la phrase Pierre n'a giflé que Marie (ou sa signification) présuppose la phrase Pierre a giflé Marie (ou sa signification), en revanche rien n'indique comment s'articulent ce que Ducrot (Dire, p. 146 et autres) a appelé respectivement le présupposé et le posé. En outre, il n'est pas exclu que cette dichotomie elle-même se révèle finalement incorrecte. Nous en arrivons ainsi à souhaiter un modèle dans lequel le présupposé peut être tiré

de la description sémantique de la phrase, mais se voit néanmoins assigner un statut particulier qui explique son comportement vis-à-vis de la négation et de l'interrogation.

Les limites et les finalités du présent travail nous interdisent à nouveau de nous engager dans une démarche aussi ambitieuse. Tout au plus, nous permettrons-nous de renvoyer le lecteur à un article qui n'occupe qu'une place très modeste au sein de la bibliographie existante<sup>16</sup>. Nous continuerons de recourir, par commodité verbale, à la distinction entre présupposé et posé, dans la mesure où nous n'aurons jamais à traiter des phrases où un tel abus de langage nous conduirait à l'erreur ou à l'obscurité.

#### 1.1.2. La restriction "ordonnée"

Revenons maintenant au thème principal de ce chapitre en commentant la phrase Pierre n'a soulevé que trente kilos. En vertu des principes que nous venons de rappeler, le présupposé Pierre a soulevé trente kilos est épargné par la négation, qui porte sur le seul posé Pierre n'a pas soulevé plus de trente kilos ; et Pierre n'a pas soulevé que trente kilos semble bien signifier que Pierre a soulevé plus de trente kilos. Mais le fait même que l'expression restrictive ne ... que reçoive, dans ce cas précis, une interprétation différente de celle que nous avons décrite au paragraphe précédent, reste inexplicé. Bien plus, s'il paraît normal que Pierre n'a soulevé que trente kilos présuppose Pierre a soulevé trente kilos, peut-on en dire autant de Pierre n'a pas soulevé que trente kilos ? A priori, l'intuition nous invite à fournir une réponse négative : on voit mal, en effet, qui admettrait, sans autre commentaire, que Pierre ait, en un seul et même geste, soulevé à la fois trente kilos et plus de trente kilos.

La solution conjointe de ces problèmes réside dans l'interaction de deux lois très générales, dont l'une relève de la sémantique et l'autre de la pragmatique. Commençons par

comparer les phrases suivantes :

Pierre n'a soulevé que trente kilos.

Pierre n'a lu que deux articles.

Il apparaît immédiatement que le second énoncé acquerra une signification bien différente selon que la restriction y est "non ordonnée" (deux articles, et rien d'autre) ou "ordonnée" (deux articles, et rien de plus). Cette ambiguïté ne tient pas seulement au fait que ne... que prendra pour foyer soit le syntagme nominal deux articles soit le cardinal deux. Elle provient aussi de ce que deux articles peut - et deux doit - s'intégrer à une échelle fournie par les références culturelles (compte rendus, articles, livres, etc.) ou le système linguistique lui-même (un, deux, trois, etc.)<sup>17</sup>. En d'autres termes, Pierre n'a lu que deux articles possède trois interprétations qu'il est aisé de discriminer à l'aide de contextes adéquats<sup>18</sup> :

Pierre n'a lu que deux articles (pas de compte rendus, pas de livres).

Pierre n'a lu que deux articles (pas un seul livre).

Pierre n'a lu que deux articles (pas trois).

Par contre, Pierre n'a soulevé que trente kilos tolère uniquement les lectures "ordonnées" :

Pierre n'a soulevé que trente kilos (pas un quintal).

Pierre n'a soulevé que trente kilos (pas quarante).

Cette propriété s'explique par l'appartenance obligatoire du substantif kilo à une échelle déterminée (gramme, décagramme, hectogramme, kilo, quintal, tonne).

Jusqu'à présent, nous nous sommes borné à relier deux phénomènes. Nous allons maintenant formuler, après d'autres linguistes, la loi sémantique qui rend compte de ce rapport remarquable. Nous dirons donc que si une phrase p contient

un syntagme x appartenant à une échelle, alors, pour tout syntagme y situé plus bas que x dans cette échelle, la phrase obtenue en substituant y à x au sein de p est impliquée par p<sup>19</sup>. Ainsi, Pierre a lu un livre implique Pierre a lu deux articles (en ce sens que si Pierre a lu la quantité de littérature contenue dans un livre, il a lu la quantité de littérature contenue dans deux articles) ; Pierre a lu deux articles implique Pierre a lu un article ; Pierre a soulevé trente kilos implique Pierre a soulevé dix grammes et Pierre a soulevé vingt kilos.

C'est à ce stade qu'intervient la théorie présuppositionnelle développée plus haut. Nous avons vu, en effet, que Pierre n'a soulevé que trente kilos présuppose Pierre a soulevé trente kilos, qui implique, nous le voyons maintenant, Pierre a soulevé vingt kilos, cinq kilos, dix grammes, etc. Cela signifie que la loi des échelles, en s'appliquant au présupposé Pierre a soulevé trente kilos, exclut du domaine du posé tous les poids inférieurs à trente kilos. Par conséquent, lorsque j'affirme que Pierre n'a soulevé que trente kilos, je pose que Pierre n'a soulevé aucun poids différent à la fois de trente kilos et de tous les poids inférieurs à trente kilos, c'est-à-dire qu'il n'a soulevé aucun poids supérieur à trente kilos. Le même raisonnement peut être effectué, bien entendu, à propos de notre autre exemple.

L'analyse que nous venons d'avancer réduit la dualité sémantique de la restriction à l'effet d'un mécanisme plus général que nous aurons encore l'occasion d'invoquer au chapitre 2<sup>20</sup>. Mais elle se heurte, à son tour, au second des problèmes pour lesquels nous recherchons une solution conjointe. Il est tout aussi inadmissible de dire qu'en un seul et même geste Pierre a soulevé dix grammes et trente kilos que de soutenir que Pierre a soulevé, en un seul et même geste, trente kilos et plus de trente kilos.

Afin de surmonter la difficulté, nous adopterons l'hypothèse, émise à peu près en même temps par Grice et Ducrot, qu'il existe des lois pragmatiques ayant pour fonction de resserrer ou de modifier l'interprétation des phrases. L'un de ces principes, appelé "maxime de quantité" par Grice et "loi d'exhaustivité" par Ducrot, "exige que le locuteur donne, sur le thème dont il parle, les renseignements les plus forts qu'il possède"<sup>21</sup>. La "force" en question est déterminée en termes d'implication : si une phrase p (par exemple, Pierre mange au restaurant tous les jours) implique q (Pierre mange au restaurant le mardi) sans que la réciproque soit vraie, alors p livre une information plus "forte" que q. Dans une situation normale d'échange linguistique, chacun des participants admet à priori que son interlocuteur obéit à la loi d'exhaustivité. La violation de ce contrat équivaut d'ailleurs, selon les contextes, au mensonge par omission ou au faux témoignage. Il s'ensuit, pour reprendre l'exemple cité, que Pierre mange au restaurant le mardi se verra attribuer l'interprétation "Pierre mange au restaurant le mardi, et pas les autres jours", sans que l'exclusion des autres jours figure le moins du monde dans la description sémantique. D'autre part, si le récepteur du message dispose de renseignements plus "forts", il est tenu de renchérir<sup>22</sup> :

Pierre mange au restaurant le mardi, et même tous les jours !

La loi d'exhaustivité supprime automatiquement les prédictions anti-intuitives de la loi des échelles et, partant, de notre analyse sémantique de la restriction. En effet, l'information que Pierre a soulevé trente kilos est plus "forte" que l'information que Pierre a soulevé dix grammes ; et la même conclusion vaut évidemment pour Pierre a soulevé plus de trente kilos et Pierre a soulevé trente kilos. Il s'ensuit que l'affirmation que Pierre a soulevé dix grammes (ou trente kilos) équivaut, en vertu de la loi d'exhaustivité, à l'affirmation

que Pierre a soulevé dix grammes (ou trente kilos), et pas plus. Dès lors, Pierre a soulevé trente kilos s'avère sémantiquement compatible, mais pragmatiquement incompatible, avec Pierre a soulevé dix grammes et Pierre a soulevé plus de trente kilos. Comme la loi d'exhaustivité opère uniquement sur le posé (Ducrot, Dire, p. 134), l'incompatibilité pragmatique n'affecte pas la phrase Pierre n'a pas soulevé que trente kilos, qui présuppose, et ne pose pas, que Pierre a soulevé trente kilos.

Avant d'en finir avec cette question, nous voudrions mettre l'accent sur les similitudes et les différences fondamentales que nous décelons entre la catégorie sémantique de la restriction et la loi pragmatique d'exhaustivité. Le locuteur qui produit l'énoncé Pierre a soulevé trente kilos sous-entend, en raison de la loi d'exhaustivité, que Pierre n'a pas soulevé plus de trente kilos. Or, la même information constitue le posé de Pierre n'a soulevé que trente kilos. Cependant, les deux phrases contrastent par leur réaction divergente à la négation ordinaire: Pierre n'a pas soulevé trente kilos équivaut, ainsi que nous le montrerons au chapitre 2, à Pierre a soulevé moins de trente kilos qui implique Pierre n'a pas soulevé plus de trente kilos. Par contre, nous savons que Pierre n'a pas soulevé que trente kilos a la signification de Pierre a soulevé plus de trente kilos.

### 1.1.3. "Au moins"

Toutes les langues dont nous aurons l'occasion de parler paraissent posséder un adverbe qui entre dans un rapport remarquable avec les tournures servant à exprimer la restriction "ordonnée". Considérons, en effet, la paire d'exemples qui suit :

Pierre n'a soulevé que trente kilos.

Pierre a soulevé au moins trente kilos.

Nous pourrions décrire en deux phrases l'opposition sémantique qui s'instaure entre ne ... que et au moins. D'abord, le présupposé et le posé se trouvent intervertis :

Présupposé : Pierre n'a pas soulevé plus de trente kilos.

Posé : Pierre a soulevé trente kilos.

puisque le sens de la négation correspondante, exprimable par la phrase ambiguë Pierre n'a pas soulevé seulement trente kilos ou par Pierre n'a même pas soulevé trente kilos<sup>23</sup>, se laisse analyser en un présupposé :

Pierre n'a pas soulevé plus de trente kilos.

et un posé nié :

Pierre n'a pas soulevé trente kilos = Pierre a soulevé moins de trente kilos (cf. plus haut).

Ensuite le présupposé semble concédé plutôt qu'assumé, de telle sorte que au moins permet à l'utilisateur de dénoncer la loi d'exhaustivité (cf. Ducrot, Dire, p. 135). L'écrivain péruvien González Viaña a joué sur l'alternance similaire entre solamente et al menos dans ce dialogue où le narrateur se heurte à un propriétaire abusif :

- (...) Como comprenderá, no me gustarían fiestecitas en su departamento. Ni amigos con amigas. ¿ Me entiende ? Ya sabe a lo que me refiero.

- (...) Mire, yo creo que podrá venir al menos con mi novia. Quiero decir solamente con ella me ha vencido.

(Narrativa peruana, p. 213)

Avec al menos, le locuteur pose qu'il pourra recevoir sa fiancée, mais il ne s'interdit pas de recevoir d'autres personnes, du fait que le présupposé se limite à une concession. En recourant à solamente, il accepte au contraire de ne jamais inviter d'autres personnes. D'où l'amère conclusion : me ha vencido.

Au sein de quelques contextes, le mot restrictif seulement commute librement avec au moins<sup>24</sup>. Le phénomène s'observe dans les interrogatives directes ou indirectes :

Est-ce qu'il t'a { seulement } dit bonjour ?  
   { au moins }

J'ignore s'il lui a { seulement } dit bonjour.  
   { au moins }

dans la protase de certaines hypothétiques :

S'il m'avait { seulement } dit bonjour, je lui aurais pardonné.  
   { au moins }

et après un prédicat de doute comme Il n'est pas sûr que :

Il n'est pas sûr que Pierre ait { seulement } dit bonjour  
   { au moins } à Paul.

A chaque fois, il reste possible d'attribuer à seulement sa signification habituelle :

Est-ce qu'il t'a seulement dit bonjour ? Ne t'a-t-il pas embrassée ?

S'il m'avait seulement traité d'imbécile, je lui aurais pardonné. Mais il a fait plus !

Il n'est pas sûr que Pierre ait seulement dit bonjour à Paul. Ils ont dû échanger quelques mots.

En outre, il existe des environnements où seulement fonctionne en tant que variante combinatoire de au moins<sup>25</sup> :

Ça m'étonnerait qu'il te dise { seulement } bonjour.  
   { \*au moins }

Pierre est trop rancunier pour me dire { seulement } bonjour.  
   { \*au moins }

Pierre préfère se ridiculiser plutôt que de { seulement }  
   { \*au moins } m'adresser la parole.

Pierre est parti avant que je lui aie { seulement }  
   { \*au moins } adressé la parole.

Pierre est parti sans { seulement } me dire au revoir.  
   { \*au moins }

A nouveau, l'on remarquera que l'interprétation normale n'est pas exclue par Cela m'étonnerait que, trop ... pour,



Ces phrases montrent définitivement que l'introduction d'une "modalité" qui affaiblit le présupposé suffit à rendre admissible le recours à au moins<sup>29</sup>.

## 1.2. LES MOYENS D'EXPRESSION ET LEUR EVOLUTION

Nous allons maintenant répertorier les classes d'expressions restrictives, en utilisant dans ce but des critères syntaxiques et sémantiques. Grâce à la taxinomie que nous aurons établie, nous pourrons dégager plusieurs lois d'évolution importantes pour notre démonstration générale.

### 1.2.1. Le classement<sup>30</sup>

Nous séparerons les expressions synthétiques (les mots) des expressions analytiques ou périphrastiques.

1.2.1.1. Les mots restrictifs se répartissent en deux catégories, qui correspondent aux interprétations distinguées dans le paragraphe précédent.

Les termes "extensifs" opposent leur foyer à tous les autres éléments de l'ensemble auquel il appartient. La plupart du temps, il s'agit d'adverbes ou d'adjectifs qui signifient l'unicité. Citons, entre autres, les latins unus, solus, solum et leurs successeurs ou substituts romans (seul(ement), uniquement, etc.), l'anglais only, alone, le néerlandais alleen<sup>31</sup>. Les termes "intensifs" sélectionnent leur foyer sur une échelle et l'opposent à tous les éléments supérieurs<sup>32</sup>. Dans ce groupe plus hétéroclite, nous trouvons, par exemple, le latin modo (ablatif de modus, "dans cette mesure, pas plus"), tantum ("autant, pas plus"). Il faut sans doute ajouter ici les mots qui soulignent le caractère non mélangé du foyer. La Romania possède quelques adverbes restrictifs dérivés du latin purus : ancien occitan pur, italien pure, romanche pür<sup>33</sup>. En outre, il est bien connu

que l'adjectif espagnol puro évolue vers une valeur apparentée dans les dialectes américains (cf. Kany, Syntax, p. 39-41) :

En un rancho que se llama San Gaspar había una viejita y tenía un puro hijo.

(Robe, Mexican Tales, p. 506)

Kany remarque (p. 38-39) que la même évolution affecte mero en Colombie et au Venezuela. Les analogies avec l'anglais mere(ly) sautent immédiatement aux yeux (cf. Horn, Properties, p. 152).

1.2.1.2. Les expressions analytiques méritent que nous nous y attardions davantage.

L'on recourt souvent à la négation d'une phrase comparative de différence ou de supériorité : latin non ... alius/alter ... quam ou non ... magis ... quam, français ne ... autre ... que anglais no other/more than<sup>34</sup>. Ces deux possibilités reflètent à nouveau la dualité sémantique de la restriction. En outre, les tournures française et anglaise montrent que la construction tend assez rapidement à se figer<sup>35</sup>.

Un second procédé consiste à employer ce que Moignet a appelé un "signe de l'exception". Pour bien comprendre le mécanisme qui intervient ici, nous commenterons une paire de phrases-types :

Tous mes amis sont venus, sauf Pierre.

Aucun de mes amis n'est venu, sauf Pierre.

Si nous faisons abstraction du "syntagme exceptif" sauf Pierre, nous obtenons deux propositions universelles, dont l'une est affirmative et l'autre négative<sup>36</sup>. Le signe d'exception sauf permet donc de soustraire un et un seul élément à une proposition universelle: dans le premier cas, l'on comprend que Pierre n'est pas venu ; dans le second, qu'il est venu. En conséquence, nous avancerons l'hypothèse qu'à un niveau de description plus

profond sauf coordonne deux phrases<sup>37</sup> :

Tous mes amis sont venus, sauf que Pierre n'est pas venu.  
Aucun de mes amis n'est venu, sauf que Pierre est venu.

Bien entendu, il faut que la proposition universelle implique la négation de la phrase introduite par sauf que; d'où l'incohérence sémantique de :

\*Tous mes amis sont venus, sauf mon pire ennemi.

\*Aucun de mes amis n'est venu, sauf mon pire ennemi.

Si l'universelle est négative, le tour équivaut automatiquement à une expression restrictive :

Parmi mes amis, seul Pierre est venu.

Dans l'exemple cité, nous avons affaire à une restriction non ordonnée. Cependant, l'interprétation ordonnée s'impose au sein d'un énoncé tel que :

Aucun de mes amis n'est venu, sauf quelques distraits.

= Parmi mes amis, seuls quelques distraits sont venus.

Du point de vue historique, les signes de l'exception semblent se regrouper en trois catégories<sup>38</sup>. Nous rencontrons en effet :

(a) des adverbes et prépositions originellement locatifs qui signifient l'éloignement : citons, en vrac, les mots latins ab(sque), citra, extra, foris/foras, praeter et leurs éventuels successeurs romans ; l'anglais but (< be-utan, "by the outside, beyond"), apart from<sup>39</sup>.

(b) des mots et locutions de diverses classes qui se réfèrent tous à l'acte de soustraire, comme le latin exceptus, minus, salvus, le français si l'on excepte, osté, etc. Les adjectifs et participes de ce groupe tendent à devenir invariables<sup>40</sup>.

(c) diverses réductions de la protase négative d'une hypothétique, les seuls éléments indispensables étant la conjonction

et le morphème de négation : latin nisi et ses successeurs romans, français si ce n'est, anglais if not, etc. Il faut ranger ici des tournures de substitution comme l'espagnol no siendo :

No siendo la vida, pide lo que quieres.

(Robe, Mexican Tales, p. 284)

A noter aussi que l'allemand nur et le néerlandais maar sont, au départ, des signes d'exception qui dérivent d'un groupe négation + forme optative de "être" analogue au français n'était, n'eût été<sup>41</sup>.

### 1.2.2. Les lois d'évolution

Il est possible de prédire, à l'aide de quelques lois historiques, l'évolution des différentes catégories que nous venons d'énumérer.

1.2.2.1. Les termes "extensifs" tendent à acquérir les emplois des termes "intensifs", et vice-versa.

1.2.2.2. La restriction tend à être exprimée de manière redondante. Nous avons relevé trois procédés qui permettent d'atteindre ce but :

(a) Le diminutif : fréquemment utilisé en espagnol d'Amérique (merito, purito, puritito, cf. Kany), il apparaît aussi dans le romanche solettameng (Gartner, Grammatik, p. 6).

(b) La combinaison de deux ou plusieurs mots restrictifs : ce phénomène est très commun en latin, où nous trouvons, entre autres, les groupes tantum modo, solum tantum (représenté aujourd'hui par l'italien soltanto) et tantum solum (ancêtre du portugais tão- só/sòmente, de l'espagnol tan sólo/solamente du catalan tan sols/solamente, de l'occitan tant soulamen, du français tant seulement). Synchroniquement, nous adopterons une règle qui réduplique un morphème abstrait de restriction<sup>42</sup>.

(c) Le renforcement d'un signe d'exception, soit par un élément de la même classe syntaxique et sémantique : latin médiéval nisi gesta (< extra)<sup>43</sup>, ancien français fors estre (Moignet, p. 24), estre ... hors (ibid. p. 88), estre mis hors (ibid. p. 99), français moderne fors excepté (La Fontaine, ibid., p. 142) ; soit, beaucoup plus fréquemment, par un mot restrictif. Dès le latin, nous rencontrons non ... nisi solum, non...nisi tantum, non...nisi solummodo et même non...nisi solus tantummodo (Hofmann-Szantyr, p.526). Ces redondances ont survécu, parfois indirectement, dans la Romania: ancien espagnol sino solamente, sino tanto, mais aussi fuera/salvo tanto, etc. ; ancien français fors seul, fors seulement et tous les composés avec tant<sup>44</sup>.

1.2.2.3. Il existe ensuite deux lois qui affectent les expressions périphrastiques, et que nous ne pouvons formuler sans avoir préalablement adopté une terminologie adéquate. Avec P. Jonas<sup>45</sup>, nous appellerons articulant le morphème qui joint les deux membres de la proposition comparative. En outre, nous désignerons par le nom de pivot (d'une expression périphrastique) deux classes d'éléments : d'une part, les morphèmes de différence ou de supériorité de la proposition comparative :

non ...  $\left[ \begin{array}{c} \text{magis} \\ \text{pivot} \end{array} \right]$  ...  $\left[ \begin{array}{c} \text{quam} \\ \text{articulant} \end{array} \right]$

d'autre part, les morphèmes pronominaux ou adverbiaux qui traduisent en langue naturelle le quantificateur universel et la négation d'une phrase négative modifiée par un syntagme d'exception<sup>46</sup> :

Pierre (ne) mange  $\left[ \begin{array}{c} \text{rien} \\ \text{pivot} \end{array} \right]$ ,  $\left[ \begin{array}{c} \text{sauf} \\ \text{signe} \\ \text{d'exception} \end{array} \right]$  du pain.

Deux types de changements historiques tendent à se produire :  
 (a) Le pivot forme un groupe compact avec l'articulant ou le signe d'exception, l'ensemble devenant à son tour signe

d'exception :

$$\left[ \begin{array}{c} \underline{X} \\ \text{pivot} \end{array} \right] \dots \left[ \begin{array}{c} \underline{Y} \\ \text{articulant} \\ \text{signe d'exception} \end{array} \right] > \left[ \begin{array}{c} \underline{X + Y} \\ \text{signe d'exception} \end{array} \right]$$

Ce processus a affecté le latin non ... alterum ... quam en italien et en romanche, où altro che/auter che fonctionne comme signe d'exception. L'italien va d'ailleurs jusqu'à employer altro che après une proposition universelle affirmative<sup>47</sup>. Nous verrons, au chapitre 8, que le même principe diachronique permet d'expliquer la naissance du français rien que et de l'occitan res mas.

(b) Dans le groupe ainsi formé, l'articulant disparaît tandis qu'il s'ajoute, par analogie, aux mots qui possèdent originellement le statut de signes d'exception. Nous montrerons bientôt comment la première tendance a métamorphosé les descendants romans de non ... magis ... quam. Comme témoins du mouvement analogique inverse, citons le français fors que, et le roumain fără (< foras) (de) cît où quam a été remplacé par un groupe (de) quantum également présent en italien<sup>48</sup>.

La situation française se trouve compliquée en raison de l'homonymie de l'articulant (< quam) avec le morphème de subordination (< quod, cf. Moignet, p. 62)

1.2.2.4. Sous l'effet d'un mécanisme général d'analogie, les signes d'exception tendent à se substituer aux articulants, et vice-versa.

En latin, quam se voit fréquemment préférer ab(sque), citra, praeter, exceptus, et surtout nisi<sup>49</sup>. La Romania nous offre de nombreuses illustrations de ce phénomène : ancien espagnol no(n) ... al/otro ... salvo, espagnol ancien et moderne no ... otro/más ... sino ; ancien français ne ... el ... fors, ne ... el ... se ... nun, ne ... altre ... si ... nun, ne ... altre ... fors, etc., ne ... altre ... estre; roumain N-a venit altcineva afară (< adforas) de tine. En anglais, but et except s'utilisent après no other/more<sup>50</sup>.

Réciproquement, quam devient un signe d'exception et survit avec ce statut dans certaines langues romanes<sup>51</sup> :

Nihil enim "album" significat quam qualitatem  
(Boèce, cité par Henry, The "De Grammatico", p. 83)

1.2.2.5. Les signes d'exception tendent à se combiner avec le morphème de la négation et connaissent, dès lors, le sort habituel des mots qui passent du positif au négatif. Ou bien la négation est redoublée :

$$\left[ \begin{array}{c} \underline{X} \\ \text{négation} \end{array} \right] \dots \left[ \begin{array}{c} \underline{Y} \\ \text{signe d'ex-} \\ \text{ception} \end{array} \right] > \left[ \begin{array}{c} \underline{X} \\ \text{négation} \end{array} \right] \dots \left[ \begin{array}{c} \underline{X} + \underline{Y} \\ \text{signe} \\ \text{d'exception} \end{array} \right]$$

puis effacée à sa place originelle :

$$\left[ \begin{array}{c} \underline{X} \\ \text{négation} \end{array} \right] \dots \left[ \begin{array}{c} \underline{X} + \underline{Y} \\ \text{signe d'ex-} \\ \text{ception} \end{array} \right] > \left[ \begin{array}{c} \underline{X} + \underline{Y} \\ \text{restriction} \end{array} \right]$$

Ou bien le signe d'exception acquiert immédiatement la nature de mot restrictif :

$$\left[ \begin{array}{c} \underline{X} \\ \text{négation} \end{array} \right] \dots \left[ \begin{array}{c} \underline{Y} \\ \text{signe d'ex-} \\ \text{ception} \end{array} \right] > \left[ \begin{array}{c} \underline{Y} \\ \text{restriction} \end{array} \right]$$

Comme exemples du premier mécanisme, nous mentionnerons le latin nonnisi et l'anglais dialectal nobbut, à côté desquels l'on relève d'ailleurs un nisi et un but restrictifs. En anglo-normand, fors apparaît parfois avec le sens de "seulement", alors que l'allemand nur, le néerlandais maar, et dans certains dialectes italiens, le signe d'exception alter/altro che sont désormais parvenus au terme de l'évolution<sup>52</sup>.

### 1.2.3. NON ... MAGIS ... QUAM en roman

Pour montrer comment les principes que nous avons énoncés peuvent interagir, nous allons brièvement passer en revue les descendants romans du tour non ... magis ... quam<sup>53</sup>.

La construction de base survit aujourd'hui dans le portugais não ... mais que, l'espagnol no ... más que, le catalan no ... més que, puisque le morphème mais/mas/més reste une marque de supériorité. Aucune autre langue n'a pleinement conservé ce sens étymologique<sup>54</sup>.

De manière générale, le pivot magis tend à former un groupe compact avec l'articulant quam, de manière à nous fournir un premier signe d'exception : portugais mais que, espagnol más que, ancien catalan mas que, ancien occitan mai quan, ancien français mais que, ancien italien et corse contemporain ma(i) che<sup>55</sup>. En ancien français, mais que se trouve parfois renforcé par un mot restrictif : mais que ... sul, mais que tant (que). Le même élément peut modifier une proposition universelle affirmative.

Le signe d'exception magis quam peut alors perdre l'articulant : ancien espagnol más, ancien catalan mas, (ancien) occitan mais/mays, ma(s)<sup>56</sup>, ancien français mais. En ancien français, mais suit une universelle affirmative, et reçoit le renforcement de tant, fors (Tobler, I, p. 20), for que.

Magis quam et magis ont ensuite subi l'action des lois générales où intervient la négation. En conséquence nous trouvons : (a) comme signes d'exception :

- non magis quam : ce stade est surtout représenté par l'ancien français ne mais que, que l'on rencontre avec une universelle affirmative. Ici aussi apparaissent les renforcements sul et tant.

- non magis : ancien français ne mais, ancien italien noma, ancien rhéto-roman nome, roumain ancien ou non standard numai<sup>57</sup>. En ancien français, ne mais peut modifier une universelle affirmative. Nous relevons, chez Moignet, ne mes ... tant seulement, ne mais fors.

(b) comme mots restrictifs :

- non magis quam : espagnol no (nada) más que, occitan non mas quant, ancien français ne mais que (avec les redondances ne mes ke sul, ne mes que sol itant), ancien roumain

numai(de)cît. Les dialectes italiens ont numma che, numaec, numac et, par dissimilation du n, dmak<sup>58</sup>.

- magis quam : ce stade est abondamment représenté dans les dialectes italiens : mak, mok, meke, etc.<sup>59</sup>

- non magis : espagnol no más/nomás, catalan només (> domés), rhéto-roman nómi, nóme, etc. (> dóme, etc.), dialectes italiens numá, nomá, etc. (> dumá, domá, etc.), roumain númai. On remarquera, dans ce groupe, le glissement fréquent de l'accent sur la première syllabe, ainsi que la dissimilation commentée plus haut. Dans les dialectes espagnols d'Amérique et en roumain, nous avons affaire à un mot restrictif dont l'étymologie n'est plus perçue. On peut, en effet, le nier (no no más ..., nu numai ...) et y apporter des altérations phonologiques ou morphologiques significatives (numa(i) > nîma, nomás > nomá, nomás > nomasito, cf. 1.2.2.2). En roumain, numai renforce souvent le signe d'exception fără/afară<sup>60</sup>.

- magis : occitan ma(s), romanche mai, mo, me, italien dialectal ma, aroumain maşǐ, maş, mîs(i), ma<sup>61</sup>.

Nous avons vu, d'autre part, que quam possède le statut de signe d'exception : ancien espagnol que, (ancien) occitan que, français que, roumain decît. Mais le même élément tend également à devenir un mot restrictif : occitan que, français contemporain que, roumain non standard decît<sup>62</sup>. Il s'ensuit que, depuis le XVIIIe siècle au moins, que connaît deux emplois : l'un de signe d'exception :

A quinze ans, je ne supportais pas les oeufs, que durs.

(exemple oral cité par Moignet, p. 168)

et l'autre de mot restrictif :

D'ici : que de bonnes nouvelles aussi à te donner.

(lettre, ibid., p. 170)

Cependant, le français standard ignore désormais le premier usage et apporte de sévères limitations syntaxiques au second. Ainsi, l'exemple cité ne pourrait être rendu correct, du point de vue normatif, que par l'introduction du morphème existentiel Il y a :

Il (n') y a que de bonnes nouvelles aussi à te donner.

Quant à l'insertion du préfixe optionnel ne, elle s'effectue en accord avec les règles générales qui servent à décrire ce que l'on appelle, à tort nous semble-t-il, la "double négation française" (cf. note 7).